BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3630

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN

Ventes et cessions

337 731 087 RCS Draguignan.
PMD.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 318000.00 EUR.
Adresse : 1067, Boulevard Saint-Exupéry, Zone Industrielle Saint-Hermentaire, 83300 Draguignan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DRAGUIGNAN du 9 novembre 2026, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société JYB INVESTISSEMENT par la société PMD, entre : –PMD, société à responsabilité limitée au capital de 318 000 euros, dont le siège social est situé 1067 Boulevard Saint-Exupéry, Zone Industrielle Saint Hermentaire, 83300 DRAGUIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 337 731 087, société absorbante ; – JYB INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, dont le siège social est situé 202 chemin du Peyron, 83780 FLAYOSC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 821 984 465, société absorbée. Évaluation de l'actif et du passif transmis : sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, la société JYB INVESTISSEMENT transmettra à la société PMD l'ensemble de son patrimoine, évalué à sa valeur comptable, soit un actif de 668 301,83 euros et un passif de 630 328,74 euros, représentant un actif net apporté de 37 973,09 euros. Rapport d'échange : 3 974 parts sociales de la société PMD pour 200 parts sociales de la société JYB INVESTISSEMENT. La société absorbée détenant 3 974 des 3 975 parts sociales composant le capital de la société absorbante, ces parts seront directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée. La fusion ne donnera lieu à aucune augmentation du capital de la société absorbante, ni à aucune prime de fusion ou soulte. Date d'effet : la fusion prendra effet, sur les plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2026. La société JYB INVESTISSEMENT sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Droits des créanciers : les créanciers des sociétés participant à la fusion dont la créance est antérieure à la publication du présent avis peuvent former opposition à la fusion devant le tribunal de commerce de DRAGUIGNAN dans un délai de trente jours à compter de cette publication. Des informations sur les modalités d'exercice de leurs droits peuvent être obtenues, sans frais, au siège social de chacune des sociétés. Dépôt : le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN le 16 novembre 2026, au nom de chacune des sociétés participant à la fusion. Pour avis, La gérance.